
Lancé lors de l'assemblée des délégués du 24.08.2019

Créateurs d'avenir : Stratégie Cool down 2040.

La Suisse doit devenir un exemple en matière de protection du climat au niveau international. Pour rendre cette réalité possible, économie et société doivent travailler main dans la main. L'âge des énergies fossiles est révolu et ces technologies ont désormais leur place au musée! La stratégie «Cool down 2040» proposée par les vert'libéraux montre la voie à suivre pour une Suisse durable.

« Cool down 2040 » comprend les points suivants: introduction d'une taxe exhaustive sur les énergies fossiles couplée à une redistribution destinée à récompenser des comportements favorables au climat, et qui incitera à plus de respect de l'environnement. Développement du potentiel de chaque bâtiment et de chaque quartier pour la production d'énergie. Accélération de la rénovation du parc immobilier pour améliorer son efficacité énergétique. Sur nos routes, d'ici 2040, seuls des véhicules respectueux de l'environnement circuleront. Enfin, à l'aide d'investissements ciblés dans le domaine de la recherche et grâce à l'accès complet au marché européen, la Suisse se profilera en tête dans le domaine des technologies propres.

Notre pays se doit de répondre aux exigences de l'accord de Paris sur le climat. Rapidement et de manière efficace. Pour y parvenir, nous devons nous fixer un objectif ambitieux de réduction de CO₂ au niveau national et nous assurer de la qualité des compensations de CO₂ à l'étranger. Il faut également des mesures efficaces et libérales dans toute la sphère d'influence de la Suisse. Outre les bâtiments, le trafic routier et aérien ainsi que l'agriculture et l'alimentation doivent enfin également faire l'objet de mesures spécifiques.

Le virage écologique est possible et les technologies pour le réaliser sont disponibles. L'objectif, ambitieux, constitue une magnifique opportunité pour notre économie et notre société, pour autant que nous amorçons ce tournant de manière intelligente et décidée. Nous voulons œuvrer pour que la Suisse soit pionnière dans la protection du climat et les technologies propres au niveau international. Pour atteindre ce but, la mise en œuvre du tournant énergétique doit être réalisée en étroite collaboration au niveau international – avant tout avec nos partenaires européens. Si nous y parvenons, nous pourrions créer une branche d'exportation encore plus forte.

La stratégie **«Cool Down 2040» des vert'libéraux** présente une série de mesures concrètes pour y arriver!



La stratégie « Cool Down 2040 »

En respectant ces points, la Suisse devra atteindre l'objectif zéro émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. Voici les principaux éléments-clés :

- 1. La Suisse doit être ambitieuse dans l'application de l'accord de Paris.**
Seule la limitation du réchauffement climatique mondial à 1.5 degrés diminuera les risques pour l'environnement efficacement. L'objectif, pour limiter le réchauffement global de 1.5 degrés, exige la neutralité carbone en 2050. L'attribution aux nations de quotas d'émissions qui reste à dépenser est un sujet politiquement extrêmement controversé. En se basant sur les mesures d'émissions depuis 1990, une réduction linéaire permettrait à la Suisse d'atteindre la neutralité carbone en 2038¹. Dans l'UE, 24 des 27 états membres s'engagent en faveur d'un objectif zéro émission d'ici 2050 et un nombre important de pays, par exemple la Suède, veulent atteindre le 0 émissions de gaz à effet de serre en 2045 déjà. Nous en sommes convaincus : la Suisse peut et doit être plus ambitieuse. Afin d'atteindre l'objectif zéro émissions d'ici 2040, un objectif intermédiaire de réduction au minimum de 50 % d'ici 2030 et de 30 % supplémentaires d'ici 2040 s'imposent par rapport à 1990. Les émissions restantes devront être compensées par des puits de carbone (en particulier dans les domaines de l'exploitation forestière et de l'agriculture). Ce sera ainsi que l'on pourra atteindre l'objectif zéro émission d'une manière efficace.
- 2. Une Suisse pionnière est possible. Pour atteindre ce but, la volonté politique sera décisive.** En effet, avec les mesures actuelles, la Suisse pourrait atteindre une réduction de 30 % d'ici 2030 par rapport à 1990.² Ceci est totalement insuffisant. Par des mesures supplémentaires et renforcées, il sera possible de nettement dépasser cette réduction. Des études de faisabilité montrent que, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans notre pays pourraient être réduites jusqu'à 50 %.³ Les technologies permettant d'atteindre ce but sont déjà disponibles aujourd'hui.

Les mesures de la Stratégie « Cool down » 2040 couvrent les domaines suivants:

- Mobilité
- Bâtiments
- Électricité
- Agriculture et exploitation forestière
- Économie et marché financier
- Protection du climat au niveau international

¹ Voir https://www.wwf.ch/sites/default/files/doc-2017-10/EBP_Kurzbericht_170919.pdf

² Voir https://www.swisscleantech.ch/files/econcept_KlimazieleSchweiz_nach_IPCC_1-5-Grad-Bericht.pdf

² Voir https://www.swisscleantech.ch/files/econcept_KlimazieleSchweiz_nach_IPCC_1-5-Grad-Bericht.pdf

³ Voir https://www.swisscleantech.ch/files/econcept_KlimazieleSchweiz_nach_IPCC_1-5-Grad-Bericht.pdf

Mobilité :

La mobilité, plus précisément le trafic routier et aérien, est la plus grande source des émissions suisses de CO₂. Dans ce domaine, les vert'libéraux souhaitent mettre l'accent sur les priorités suivantes : tout d'abord, les déplacements inutiles doivent être évités autant que possible. De plus, il faut promouvoir la transition vers des moyens de déplacement plus propres, tels que la marche, le vélo et les transports publics. Dans le domaine du transport individuel, il faut encourager la progression des véhicules à modes de propulsion plus respectueux de l'environnement.



Grâce à la digitalisation de nouvelles solutions vont être disponibles qui permettent la réduction du trafic inutile, d'organiser le transport d'une manière plus efficace et de promouvoir les modes de propulsion respectueuses de l'environnement. Il faudra profiter de ces solutions de manière conséquente.

Afin de réduire les besoins en mobilité, les vert'libéraux préconisent un rapprochement des lieux de travail, de loisirs, de commerce et d'habitat. Les solutions comme le télétravail, des lieux de travail pas uniquement concentrés dans les centres urbains ainsi que l'utilisation étendue voire systématique des moyens de communication modernes peuvent contribuer à un changement de paradigme. Outre les transports publics, les nouvelles technologies vertes peuvent jouer un rôle clé pour réduire le bruit et les émissions polluantes (par exemple l'électromobilité). En ce qui concerne le domaine du trafic aérien, notre pays a également une marge de progression énorme. Une coordination internationale est essentielle pour rétablir la vérité des coûts environnementaux du trafic aérien.

Nos mesures concrètes concernant le trafic routier et ferroviaire :

1. **Une taxe climatique sur les carburants crée les bonnes incitations; la redistribution de la taxe climatique récompense les comportements respectueux du climat.** Les carburants doivent être taxés au même niveau que les combustibles (minimum CHF 110 par tonne d'émissions de CO₂). Cette taxe climatique devra être augmentée au minimum de CHF 10 par année. Au début, la moitié du montant rapporté par cette taxe pourra être utilisée pour des mesures efficaces de protection du climat. L'affectation partielle devra être réduite chaque année. Ceci permettra, sur le moyen à long terme de créer une véritable taxe climatique entièrement redistribuée à la population et à l'économie.
2. **Une tarification adaptée de la mobilité (mobility pricing) récompensera la mobilité respectueuse de l'environnement et réduira l'extension du réseau routier.** Cette tarification devra récompenser un comportement responsable. Il ne s'agit pas d'augmenter les recettes de l'État, mais de créer des prix justes et une utilisation plus efficace des infrastructures existantes. La tarification de la mobilité devra, au minimum, répondre aux critères suivants :
 - a. Elle intégrera tous les moyens de transport, elle sera donc appliquée à la route et au rail, ainsi qu'aux transports publics et privés.
 - b. Les prix correspondront à l'utilisation effective des infrastructures de transport et des services liés à la mobilité. Idéalement, le système cité au point 1 de ce chapitre devrait s'intégrer au Mobility Pricing, c'est-à-dire que dans un premier temps l'introduction d'une taxe climatique permettra de couvrir les coûts externes (coûts environnementaux) afin que celle-ci soit par la suite entièrement redistribuée à la population.
 - c. Les prix varieront selon le moment de la journée, ce qui incitera les usagers à varier leurs horaires. Il y aura donc moins d'embouteillage et de surcharge des transports publics.

- d. D'autres facteurs spécifiques pourront faire partie intégrante du système (p. ex. l'état de l'infrastructure routière et ferroviaire, l'offre de transport public dans la région de domicile, le bilan écologique des prestataires, la prise en considération des personnes à revenus faibles etc.).
3. **Instaurer une taxe du transit alpin pour réduire le trafic intense sur nos routes.** Pour lutter contre le trafic trop dense à travers les Alpes, il est nécessaire d'introduire une taxe pour le transit alpin ou un instrument similaire.⁴
4. **L'impôt sur les véhicules à moteur est doté d'incitations en faveur du climat.** Aujourd'hui, les impôts sur les véhicules à moteur sont souvent forfaitaires. A l'avenir, les cantons seront chargés d'intégrer l'utilisation et les émissions des véhicules dans le calcul de l'impôt. Les recettes supplémentaires devront être redistribuées à la population en baissant d'autres impôts.⁵
5. **Les incitations fiscales nuisibles à la protection du climat seront corrigées.** Souvent, notre système fiscal punit injustement les personnes qui se comportent de manière respectueuse de l'environnement. Afin de corriger cette absurdité, il faudra limiter la déduction fiscale des frais des pendulaires aux formes durables de mobilité ou les abroger complètement. En échange, les recettes supplémentaires devront servir à diminuer d'autres impôts.
6. **Des standards exigeants pour les importateurs d'automobiles.** Les dispositions concernant l'importation et l'homologation d'automobiles sont à renforcer progressivement. C'est aussi dans ce domaine que la Suisse devra se positionner comme une pionnière.
 - a. En 2020, l'objectif de CO₂ pour les nouveaux véhicules sera réduit de 130 g/km de CO₂ à 95 g/km. Pour le calcul de la moyenne du parc automobile, seuls les véhicules avec moteur à combustion seront pris en considération. Le « Phasing-In » ou les « Super-Credits ».⁶ qui permettent actuellement de contourner les exigences, seront éliminés.
 - b. A partir de 2035 au plus tard, plus aucun véhicule à moteur utilisant des combustibles sera mis en circulation.
 - c. Des objectifs pour le parc camions, actuellement inexistant, seront instaurés.
7. **Une détermination en faveur des véhicules équipés de modes de propulsion respectueux de l'environnement, et une priorité pour l'électromobilité:**
 - a. La Confédération et les cantons créent un programme en faveur d'infrastructures de recharge publique. Ce programme sert à la coordination, l'introduction de normes unifiées et la création d'incitations. Il faudra également accorder une priorité à l'installation de stations de recharge pour les immeubles d'habitation.⁷

⁴ Voir l'interpellation de Jürg Grossen (pvl) « Introduire une taxe sur le transit alpin pour doter la politique de transfert suisse d'un outil supplémentaire » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193771>

⁵ Voir la motion de Daniel Trüssel (pvl BE) « Révision de l'impôt sur les véhicules routiers » :

<https://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaefft.gid-e6715e65a80146fab75c1a147a360d7d.html>

⁶ Voir les motions de Jürg Grossen (pvl) « Valeur cible pour les émissions de CO₂ des voitures de tourisme. Appliquer la volonté populaire » (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20174012>) et « Non aux supercrédits, ces mesures qui servent d'alibi à l'importation d'usines roulantes à CO₂ » (<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20174013>).

⁷ Voir la motion de Jürg Grossen (pvl) « Véhicules électriques. Affecter les sanctions CO₂ aux stations de recharge » :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183332>

- b. Un programme limité dans le temps d'encouragement à l'électromobilité, dans l'agriculture, la sylviculture, et sur les sites de construction sera lancé. Cette mesure sera financée par la taxe climatique sur les carburants.
 - c. Les pouvoirs publics joueront un rôle de modèle.⁸ Le passage aux modes de propulsion libres de CO₂ dans le domaine du transport public deviendra la norme tant pour le remplacement de véhicules que pour les nouvelles acquisitions.
 - d. La Confédération soutiendra la recherche dans le domaine des modes de propulsion alternatifs.
8. **Augmentation de l'utilisation des carburants durables.** La part des carburants alternatifs et durables (biocarburants ou synthétiques) sera augmentée par le biais de l'obligation de les ajouter ou par la création d'un lien avec les dispositions d'importation pour les nouveaux véhicules.
9. **Réfléchir avant de bétonner.** Par une meilleure gestion de la mobilité, le trafic aux heures de pointe pourra être réduit massivement. Outre les mesures techniques dans le domaine du trafic routier et la tarification de la mobilité, des horaires de travail plus flexibles ainsi que des horaires d'écoles adaptées contribueront à éviter des surcharges de trafic sur les infrastructures existantes. Pour atteindre ce but, tous les acteurs devront assumer leur responsabilité. Les investissements devront se concentrer sur le financement des mesures visant la réduction du trafic et une meilleure gestion des pics de trafic.⁹
10. **Augmenter l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce**
- a. Etendre le réseau de pistes cyclables au niveau national, régional et local avec des voies rapides et avec le moins de croisements possibles.
 - b. Dans le domaine des transports publics, augmenter l'attractivité des trajets en train à longue distance. Les CFF devront miser davantage sur le transport longue distance, y compris les trains de nuit.¹⁰
 - c. La Suisse participe de manière active au renforcement du trafic ferroviaire au niveau européen. Les objectifs sont l'expansion de l'infrastructure, plus de connexions internationales, y compris pour les trains de nuit et un système de réservation facilité pour les trajets internationaux.

Mesures relatives au trafic aérien :

1. **Introduction d'une taxe sur les billets d'avion en Suisse afin de respecter le véritable coût de ce moyen de transport.** Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le CO₂,¹¹ la Confédération oblige la branche à prélever une taxe sur les billets d'avion en faveur du climat, La hauteur de cette taxe devra être basée sur celles sur les combustibles et les carburants (c'est-à-dire : CHF 110.-/tonne de CO₂). Une partie de la taxe sur les billets d'avion¹¹ devra être redistribuée à la population et à l'économie tandis que le solde sera investi dans la protection du climat – en priorité pour favoriser rapidement la transition à des voyages neutres du point de vue du CO₂.

⁸ Voir l'interpellation de Jürg Grossen (pvl) « Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193251>

⁹ Voir la réponse des vert'libéraux à la consultation (en allemand) : [https://grunliberale.ch/aktuell/vernehmlassungen/mediadetail~dc53435b-3f54-44f1-9ffb-46a4e13fc158~Programm%20Agglomerationsverkehr%20\(PAVV\)](https://grunliberale.ch/aktuell/vernehmlassungen/mediadetail~dc53435b-3f54-44f1-9ffb-46a4e13fc158~Programm%20Agglomerationsverkehr%20(PAVV))

¹⁰ Voir la motion de Jürg Grossen (pvl) « Les trains de nuit, une chance écologique et économique pour la Suisse » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193252>

¹¹ Voir la motion de Jürg Grossen (pvl) « La protection du climat doit enfin s'appliquer aussi au transport aérien » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20173998>

2. **Le secteur de l'aviation privée devra également apporter sa pierre à l'édifice.** Les vols en jets privés ou d'affaires ainsi que les vols charters devront, tels les vols de ligne, également assumer leur part de responsabilité.¹²
3. **Au niveau international la Suisse s'engage pour plus de protection du climat en matière de trafic aérien.** Voir le chapitre sur la protection du climat au niveau international.
4. **L'administration publique devra être un modèle lors de ses déplacements.** L'administration doit donner l'exemple et réduire ses émissions de CO₂ dus aux déplacements. Dans la mesure du possible, les solutions numériques seront préférées à un déplacement physique. Si possible, un trajet en train sera encouragé par rapport à un trajet en avion

Bâtiments :

Actuellement, notre pays manque d'incitations pour encourager la rénovation des bâtiments. Ce manque d'assainissement gaspille beaucoup d'énergie inutilement. Sans cela, nos bâtiments ne deviendront climatiquement neutres que dans 80 à 100 ans, alors que le but devra être atteint en 2040. Évidemment, c'est beaucoup trop tard. Pour cette raison, le taux d'assainissement devra augmenter pour passer de moins de 1 % aujourd'hui à un minimum de 2 à 3%.



1. **Transformation des bâtiments et des quartiers en unités de production d'énergie individuelles.**
 - a. A chaque nouveau bâtiment, rénovation, rénovation du toit et assainissement de façades, il faudra que des installations productrices d'énergies renouvelables soient prévues. L'installation d'éléments photovoltaïques sur toutes les surfaces appropriées est un élément crucial. Cette production servira à la consommation privée et l'alimentation du réseau avec les excédents.
 - b. Des d'incitations sont créées pour que chaque ménage produise l'énergie qu'il consomme et pour du stockage intermédiaire de proximité dans les quartiers. Grâce à des compteurs d'électricité virtuels, la distribution et l'utilisation de l'énergie solaire au sein d'un quartier est facilitée sans que de nouvelles infrastructures soient créées. Il faut également éviter le paiement à double des frais de raccordement électrique et des redevances d'utilisation du réseau. De plus, tarifs justes respectant le principe du pollueur-payeur pour les ménages privés et entreprises doivent être fixés.
2. **Automatisation des bâtiments pour une efficacité énergétique accrue.** Afin d'améliorer l'efficacité énergétique, tous les bâtiments commerciaux et immeubles locatifs nouvellement construits ou assainis seront dotés d'une automatisation intégrée. Des exceptions pourront seulement être autorisées si le maître d'ouvrage peut démontrer que l'automatisation n'est pas économiquement rentable sur la durée de vie complète du bâtiment ou si l'automatisation ne peut pas être mise en œuvre à cause de prescriptions de rang supérieur. Afin de tirer un maximum de bénéfices de cette approche, les bâtiments doivent être préparés à l'installation du réseau électrique du futur (SmartGridready). Par

¹² Voir la motion de Jürg Grossen (pvl) « Les trains de nuit, une chance écologique et économique pour la Suisse » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20193252>

SmartGridready, on définit comment les appareils, centrales et réseaux communiquent entre eux afin d'atteindre le meilleur rapport coût-efficacité ainsi qu'une sécurité et une transparence optimales.

3. **Disparition de la consommation d'énergie fossile grâce à des constructions nouvelles et à des bâtiments assainis.** Des bâtiments construits après 2022 – qui ne seront donc vraisemblablement pas rénovés jusqu'en 2050 – devront respecter des exigences élevées en matière de standards d'efficacité. Ces bâtiments devront garantir la production de l'énergie nécessaire au chauffage, à l'eau chaude et au refroidissement sans utiliser des combustibles fossiles.¹³ Aujourd'hui, la moyenne de tous les bâtiments au niveau national est de 160 kWh/m²a. D'ici 2050, au plus tard, cette moyenne devra être réduite à 30-50 kWh/m²a. Les dispositions analogues en matière de droit de construction devront être adoptées d'ici 2022 au plus tard afin de garantir la planification d'investissements. Il faudra également prendre en considération des mesures visant l'adaptation au changement climatique (p. ex. chauffage passif et refroidissement passif par des mesures d'ombrage).
4. **L'État montre l'exemple avec ses propres bâtiments.** Les bâtiments publics de la Confédération, de l'armée, des cantons et des communes devront être exemplaires.¹⁴ D'ici 2025, si cela est raisonnable de l'exiger en fonction de l'année de construction et de l'état de rénovation, tous les bâtiments publics devront uniquement utiliser des énergies renouvelables.
5. **Plus de constructions respectueuses de l'environnement.** La Confédération et les cantons adopteront des mesures afin d'augmenter l'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement, en particulier le bois indigène.¹⁵ Des modes de constructions alternatifs qui exigent moins de ciment seront également soutenus. L'utilisation d'agents de liaison alternatifs et le remplacement du ciment Portland classique doivent être soutenus. Les standards concernant la fabrication du ciment doivent être adaptés afin d'être plus respectueux de l'environnement.
6. **Facilitation de mesures d'assainissement énergétique¹⁶.** Il faut mettre en place un fonds d'assainissement climatique pour soutenir les mesures d'assainissement énergétiques des bâtiments (avec des périodes d'amortissements plus longues)¹⁷. Les moyens nécessaires pour financer cette mesure peuvent être prélevés des recettes de la taxe climatique.
7. **Réfléchir avant de construire – Mettre fin au mitage du territoire en regroupant les lieux d'habitation et par une planification régionale de l'énergie.** Dans les milieux urbains, il faut faciliter la densification en diminuant les distances à respecter entre constructions et en aménageant les greniers en locaux habitables. Hors zone à bâtir, seules les constructions indispensables seront tolérées. De plus, une planification globale des infrastructures au niveau national est indispensable.



¹³ Voir le postulat d'Isabelle Chevalley (pvl) « La Suisse doit tendre à se passer de pétrole » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20154094>

¹⁴ Voir le postulat de Martin Bäumlé (pvl) « Armée exemplaire en matière de protection du climat » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20193326>

¹⁵ Voir l'interpellation de Martin Bäumlé (pvl) « La Suisse veut-elle contribuer à l'élaboration de matériaux de construction respectueux du climat à l'échelle mondiale? » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20193922>

¹⁶ Voir le postulat d'Isabelle Chevalley (pvl) « Simplifier les procédures d'isolation des bâtiments » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20153099>

¹⁷ Voir https://www.swisscleantech.ch/files/Fonds-f%C3%BCr-energetische-Geb%C3%A4udemodernisierungen-dev-CZE_2019_02_08.pdf

Électricité

Le courant électrique est le vecteur énergétique crucial du futur. Nous utilisons de plus en plus d'énergie électrique à la place des énergies fossiles. C'est ainsi que la transition du trafic routier des carburants à l'électricité exige environ 10 TWh supplémentaires par année. Quant au remplacement de chauffages au mazout par des pompes à chaleur, il nécessitera au moins 5 TWh par année. Ce processus d'électrification rend la consommation globale d'énergie 3 à 5 fois plus efficace qu'avec du fossile. De plus, cela facilite la transition aux énergies renouvelables. La priorité doit être accordée à l'efficacité énergétique plutôt qu'à l'augmentation de production de courant. Il nous reste que 20 ans pour effectuer les changements nécessaires pour que le système d'électricité suisse fonctionne à 100 % avec des d'énergies renouvelables. Les systèmes photovoltaïques ont le plus grand potentiel de développement (voir aussi la section sur le domaine des bâtiments).

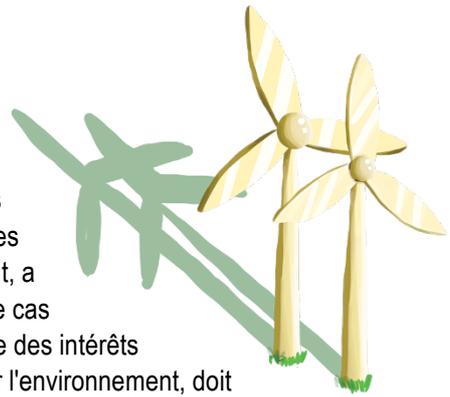
L'énergie nucléaire n'est pas une alternative et la sortie n'est pas négociable. Les problématiques de gestion de déchets et de la sécurité du traitement et du stockage ne sont toujours pas résolues. De plus, la mise en service de nouvelles centrales nucléaires n'est simplement pas rentable.

Les mesures relatives à l'électricité

1. **Une taxe sur l'électricité sale (énergie fossile et nucléaire).** L'introduction d'une taxe fiscalement neutre sur l'électricité sale (non-renouvelable) produite en Suisse et à l'étranger, permet de mettre en évidence le véritable coût environnemental de la production de ces énergies et soutient la production d'énergies renouvelables. La base de cette taxe sera calculée sur la base d'attestations d'origine prenant en compte le moment de la production (heure de la journée et saison), afin de savoir d'où provient l'électricité que l'on consomme à chaque instant, avec une différence entre l'énergie nucléaire et le courant provenant de centrales avec émissions de CO₂. La redistribution à la population et à l'économie devra se faire de manière analogue à la taxe sur les combustibles fossiles. Il est indispensable que la taxe sur l'électricité sale soit appliquée sur les importations également ; elle pourra être remboursée s'il y a exportation.
2. **L'élimination des obstacles administratifs pour l'installation d'infrastructures productrices d'énergies renouvelables.** Les procédures d'autorisation pour la construction de nouvelles centrales pour la production d'énergies renouvelables doivent être simplifiées et accélérées systématiquement.¹⁸
3. **Intensifier et élargir les modèles de succès pour les grands consommateurs.** Il faut poursuivre et intensifier les programmes existants avec les grands consommateurs d'énergie et les appliquer à de petites entreprises également. Lorsque l'on prélève des taxes climatiques sur les carburants (voir chapitre sur la mobilité), les mesures d'efficacité en matière de mobilité peuvent logiquement être incluses dans les objectifs d'efficacité. A tous les niveaux, l'utilisation d'appareils moins gourmands en énergie est à encourager (des ménages privés jusqu'aux grandes entreprises), par exemple par le biais de campagnes de sensibilisation ou par l'interdiction pure et simple des pires appareils).

¹⁸ Voir le postulat de Martin Bäumlé (pvl) « Installations solaires. Créer un guichet unique pour réduire la bureaucratie » : <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeff?AffairId=20193509> et l'interpellation d'Isabelle Chevalley (pvl) « Trouver une solution pour raccorder à un coût raisonnable les installations solaires photovoltaïques des bâtiments agricoles isolés » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeff?AffairId=20143652>

4. **Développement massif de l'énergie hydraulique.** L'énergie hydraulique demeure un pilier de la production d'énergie suisse. Dans les conditions-cadres actuelles, beaucoup d'investissements de remplacement des infrastructures existantes seront requis dans les années à venir et ne seront pas rentables. Les conditions-cadres devront répondre aux exigences du marché (qui, malheureusement, a été seulement partiellement libéralisées à l'heure actuelle). Dans le cas de projets hydroélectriques dans des zones protégées, un équilibre des intérêts en présence, soit celui de produire de l'énergie et celui de protéger l'environnement, doit être trouvé.



5. **Développement massif de l'énergie solaire et éolienne.** Chaque nouveau bâtiment et chaque bâtiment rénové deviendra une unité de production électrique à part entière (voir le chapitre sur les bâtiments). Le potentiel est tellement grand que, à moyen terme, le courant solaire pourra être la principale source d'électricité de notre pays. Des projets de parcs éoliens sur des sites appropriés ne devront pas être bloqués par des contraintes administratives excessives et des recours ayant pour but de retarder les projets.¹⁹

6. **Production d'électricité d'hiver sur des paravalanches et des barrages.** Aujourd'hui, il y a beaucoup de bâtiments et infrastructures qui sont appropriées pour la production photovoltaïque, et qui ne consomment rien (p.ex. places de parking, paravalanches, barrages). Ces surfaces seraient parfaitement adaptées à la production de courant dont nous avons tellement besoin en hiver. En mettant les tarifs de rachat aux enchères, on facilitera les projets avec le meilleur rapport qualité-prix.

7. **Conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE.** La Suisse doit rapidement conclure un accord sur l'électricité avec l'UE. Chaque jour, nous importons et exportons une grande quantité d'électricité – la Suisse n'est pas une île et est donc intégrée dans le réseau électrique européen. Nous dépendons de notre voisin européen. C'est pourquoi nous devons continuer à importer et exporter de l'énergie (surtout renouvelable) sans obstacles. Un tel accord renforcera la stabilité et sécurité énergétique de notre pays. Il faut également examiner quels accords on pourra conclure sur l'importation d'énergie renouvelable et l'exportation d'énergie stockée.

Mesures concernant le stockage et la convergence des réseaux

Les vert'libéraux exigent une approche globale de toutes les ressources énergétiques et un développement renforcé de la transformation énergétique et du stockage de l'énergie ainsi que – là où c'est nécessaire – de centrales thermiques et de coopératives de chauffage.

1. Promouvoir le stockage de l'énergie :

- a. Il faudra créer des incitations pour que la mise en place d'installations de stockage d'énergie devienne rentable. Par exemple, le tarif du réseau dans le domaine de l'approvisionnement énergétique devrait dépendre de l'utilisation effective du réseau. C'est ainsi que les réservoirs décentralisés d'énergie deviendront une option financièrement rentable.

¹⁹ Voir le postulat d'Isabelle Chevalley (pvl) : « Des procédures plus efficaces et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeff?AffairId=20193730>

- b. L'installation d'infrastructures de stockage de longue durée (de l'été à l'hiver, réserves stratégiques) doit être récompensé spécifiquement ou faire l'objet d'une convention au prorata à chaque attribution ou renouvellement de concession pour un réseau électrique. Les coûts correspondants seront facturés aux clients finaux par le biais des rétributions pour l'utilisation du réseau.
 - c. Les projets de recherche et de développement ayant pour but une transformation de l'énergie et son stockage efficaces seront activement soutenus. Les principaux éléments-clés seront :
 - i. Power2X : la transformation du courant en une autre forme d'énergie (p. ex. gaz, chaleur, carburants liquides synthétiques)
 - ii. Heat2X : la transformation de la chaleur en une autre forme d'énergie (p. ex. courant, stockage par une réaction chimique).
2. **Les réseaux d'énergie seront mieux coordonnés par la convergence des réseaux :** Par convergence des réseaux, on entend le lien entre divers réseaux énergétiques. Dans un « Hub » énergétique, on transformera une forme d'énergie en une autre. Cette transformation est particulièrement utile afin de transformer des formes d'énergie qui sont difficilement stockables en des formes d'énergie qui peuvent l'être. Ce processus permettra donc de mettre à disposition de l'énergie en fonction des besoins.
- Les projets de recherche et de développement ayant pour but une mise en œuvre pratique d'Energie-Hubs doivent être soutenus de manière ciblée. Les sites appropriés au développement de cette technologie devront être réservés par des mesures d'aménagement du territoire.
3. **La coopération internationale est cruciale :**
- a. Les réseaux électriques internationaux sont aussi une possibilité pour stocker l'énergie. Pour cette raison, il faut accorder la plus grande priorité à un accord sur l'électricité avec l'UE (voir la section séparée sur ce point dans le chapitre sur l'électricité).
 - b. Les pays ensoleillés sont prédestinés pour la production de carburants solaires. Il faut donc envisager une coopération qui serait stratégique, par exemple avec les pays maghrébins dans le domaine du Power2Gas.
 - c. Participation à des initiatives de coopération européennes et internationales telles que « Mission Innovation ».²⁰

Agriculture et exploitation forestière :

L'agriculture et l'exploitation forestière suisse peuvent occuper un rôle crucial en matière de protection du climat. D'ici 2040, elles ont le potentiel d'absorber deux fois plus de CO₂ qu'elles produisent actuellement.

1. **Introduction d'une taxe climatique sur les émissions de gaz à effet de serre produites par l'agriculture.**²¹ Comme dans les domaines de la mobilité et des bâtiments, il faut introduire une taxe climatique dans le domaine de l'agriculture également. La réduction des paiements directs si les critères (à définir) de réduction de CO₂ ne sont pas remplis serait une alternative à une telle taxe.

²⁰ Voir <http://mission-innovation.net/>

²¹ Voir la motion de Jürg Grossen (pvl) « Mettre fin aux subventions pour les engins agricoles qui mettent en péril le climat » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20184261>

2. **Soutien à des projets de protection du climat par l'agriculture et l'exploitation**

forestière. Pour la mise en œuvre de projets innovants de réduction d'émissions, des programmes de soutien doivent être mis sur pied en finançant cela par la taxe climatique ou le fonds de compensation d'émissions. En outre, il faudra aller de l'avant avec les projets techniques de puits de carbone en lançant des appels d'offre.



3. **Une meilleure utilisation des rejets thermiques par les entreprises qui**

consomment beaucoup d'énergie. Pour que la chaleur perdue puisse être utilisée à l'avenir, il faudra créer des zones pour les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie comme par exemple des serres en proximité de grands producteurs de chaleur perdue (usines d'incinération des déchets, exploitations industrielles etc.).

4. **Incitations à une consommation et une alimentation respectueuse de l'environnement.** Les prix des denrées alimentaires devront mieux représenter les coûts environnementaux qu'elles représentent. Une étiquette environnement devra aider les consommateurs à faire un choix responsable.²²

5. **Le gaspillage alimentaire doit être un engagement de tous les acteurs.** Un plan d'actions doit être mis en place rapidement.²³

Économie et marché financier :

Les vert'libéraux veulent que l'économie et la société coopèrent étroitement afin d'atteindre les objectifs en matière de protection du climat. Par conséquent, l'économie a aussi le rôle d'assumer sa responsabilité afin d'atteindre les objectifs en matière de protection du climat.

1. **Durcissement des SEQE** (systèmes d'échange de quotas d'émission) : la réduction annuelle du montant total des certificats d'émissions sera durcie de 1.74 % à 2.5 % (à partir de 2021) et elle continuera jusqu'à 2030.
2. **Renforcement du secteur non-SEQE** : les conventions contenant des objectifs précis (voir des projets et programmes naturels et techniques de puits de carbone par le biais deancements d'appels d'offre concurrentiels) pour le remboursement de la taxe sur le CO₂ seront maintenues, développées et dotées d'incitations supplémentaires visant les participations suivantes : (1) Augmentation de la taxe sur le CO₂, (2) Augmenter les critères de rentabilité, (3) Développement du modèle des gros consommateurs (MoPEC).
3. **Taxe incitative sur les gaz à effet de serre fluorés.** La consommation de gaz à effet de serre fluorés sera diminuée en introduisant une taxe incitative pour le climat sur les gaz et produits concernés.
4. **Phase-down pour les hydrocarbures fluorés.** Les producteurs et importateurs de substances, préparations et produits avec hydrocarbures fluorés seront soumis à des quotas diminuant chaque année.

²² Voir la motion d'Isabelle Chevalley (pvl) « Une étiquette CO2 pour les denrées alimentaires non transformées » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20193641>

²³ Voir le postulat d'Isabelle Chevalley (pvl) « Plan d'action contre le gaspillage alimentaire » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20183829>

5. **Transparence sur les risques climatiques des produits financiers.** L'économie financière sera obligée de quantifier les risques climatiques de leurs produits et de les communiquer de manière transparente.
6. **Les investissements durables seront facilités.** Justement pour les investisseurs institutionnels, il est beaucoup trop compliqué d'investir dans les énergies renouvelables. Afin de faciliter cela, rendre les placements dans les infrastructures plus attrayants pour les caisses de pension.²⁴
7. **Des incitations pour plus de protection du climat par le biais du droit de timbre.** Le droit de timbre sur des investissements durables sera à éliminer ou réduire et à augmenter pour les investissements fossiles.
8. **Des concours pour les projets techniques et naturels de puits de carbone.** La Confédération soutiendra la réalisation de projets techniques et naturels de puits de carbone en lançant des appels d'offre dans le cadre des programmes de compensation de CO₂ (voir le chapitre sur l'agriculture).
9. **Plus de protection du climat lors de l'incinération.** Il faut limiter la construction de nouveaux incinérateurs. La mise en œuvre de la technologie CCS (CarbonCaptured&Storage) dans les usines d'incinération devra être soutenue. Les mesures correspondantes devront être valorisées et remboursées pleinement dans le cadre des leurs conventions d'objectifs comme contributions excédentaires ou projets de compensation.

Protection du climat au niveau international :

Les grands défis tels que la protection du climat ne peuvent être relevés qu'en passant par une coopération internationale. Il est de la responsabilité de notre pays de s'impliquer activement dans ce domaine, tant au niveau européen que mondial.

1. **Soutenir la réelle mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat dans le monde entier.** Il est de la responsabilité de notre pays de jouer un rôle actif lors des futures conférences sur le climat. La Suisse devra annoncer des mesures concrètes et surtout les mettre en œuvre pour qu'elle puisse les exiger des autres participants tout en étant crédibles.
2. **Se concentrer sur le climat dans le cadre de la coopération internationale au développement.** Les projets de l'aide au développement qui mettent l'accent sur la protection du climat et le secteur des technologies propres seront soutenus au sein du programme pour l'environnement.
3. **Assurer le libre et plein accès au marché européen.** La Suisse a besoin de l'accord-cadre avec l'UE. C'est la base pour un accord sur l'électricité (voir le chapitre sur l'électricité). Cela permettra à la place de recherche suisse et notre secteur des technologies propres de devenir le numéro 1.
4. **La Suisse s'engage pour plus de protection du climat dans le domaine du trafic aérien.** Une introduction rapide et complète d'une tarification du CO₂ et de compensations de tous les gaz nocifs pour le climat causés par le trafic aérien s'impose d'urgence au niveau mondial. Au cours de ce processus, il faudra prendre en compte tous les effets du trafic aérien sur le climat (y compris l'impact élevé des émissions de CO₂ provenant du kérosène, qui peut être multiple). La qualité et

²⁴ Voir la motion de Thomas Weibel (pvl) « Rendre les placements dans les infrastructures plus attrayants pour les caisses de pension » : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20153905>

l'accomplissement de programmes de protection du climat devront être garanties et contrôlées de manière régulière. La Suisse devra s'engager, en coopération avec des pays partenaires, en faveur d'une adaptation rapide de CORSIA auprès de l'ICAO.

5. **Soutenir les programmes de protection du climat internationaux.** Une partie de la taxe climatique devra être investie pour des programmes efficaces et durables visant la protection du climat au niveau international (programmes pour la réduction des émissions et programmes de puits de carbone). D'un côté, cette mesure devra renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire au niveau international afin de réaliser une rapide réduction d'émissions en grandes quantités. De l'autre côté, il faudra promouvoir la responsabilité et le positionnement de notre pays au niveau mondial ainsi que l'application du savoir-faire et des technologies suisses sur les marchés internationaux de l'avenir.